

## Par courriel seulement<sup>1</sup>

Le 6 janvier 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 **Me Simon Turmel** 

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,

4e étage

Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél.: 514 289-2211, poste 3563

Téléc.: 514 289-2007

C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Détermination par la Régie de l'énergie du taux d'indexation du tarif L en vertu

de l'article 22.0.1.1 de la Loi sur Hydro-Québec applicable au 1er avril 2021

Régie de l'énergie : R-4134-2020

Notre dossier: R061334

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité dépose les informations demandées au paragraphe 28 de la décision D-2020-176, dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/AB

\_

Aucune copie papier n'est requise selon la directive « Mesures préventives en lien avec la COVID-19 » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.